



Commune de **Guiclan**

N° 564 janvier 2015



Prochaine parution : articles à transmettre pour le mardi 20 janvier 2015
distribution le 02 février 2015
Courriel : communedeguiclan@wanadoo.fr Site : www.guiclan.fr

Infos Guiclanaises

ÉTAT-CIVIL

Décès:

Le 24/11 : Jean-François CREFF, retraité du commerce, 87 ans, domicilié à GUICLAN, 8 rue de la poste, veuf de Françoise BODERIOU, est décédé à MORLAIX.

Le 14/12 : François, Marie KERLEO, négociant en retraite, 88 ans, domicilié à GUICLAN, 4 rue du patronage, époux de Hélène THOËR, est décédé à MORLAIX.

PERMANENCES DES ÉLUS

Permanences des élus

Raymond MERCIER, Maire : *mercredi de 10h à 12h sur rendez-vous.*

Alain LE ROUX, Adjoint Affaires scolaires, Enfance - Jeunesse, Associations : *samedi de 11h à 12h.*

Joseline JEZEQUEL, Adjointe Finances - Personnel (Administratif et enfance) : *samedi matin sur rendez - vous.*

Gérard POULIQUEN, Adjoint Voirie - Bâtiments, Personnel des services techniques : *vendredi de 11h à 12h.*

Nicole KERUZEC, Adjointe Affaires sociales - CCAS, Petite Enfance : *vendredi de 9h à 10h ou sur rendez - vous. (du 14/11/2014 au 30/01/2015)*

Robert BODIGUEL, Adjoint Urbanisme, Espaces Urbains, PLU, SPANC, Réseaux : *samedi de 9h à 10h et sur rendez-vous.*

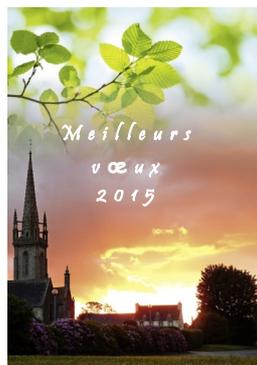
FESTIVITÉS DU MOIS DE JANVIER

Dimanche 11	Ecole Sacré-Coeur	Triskell	Loto
Samedi 17	AMG	Triskell	Loto
Samedi 24	Ecole Sacré-Coeur	Triskell	Repas crêpes
Samedi 31	Krog Mad	Triskell	Fest-Noz

INFORMATIONS COMMUNALES

Cérémonie des vœux :

Monsieur Raymond Mercier, Maire, Les Adjoints, Les Conseillers Municipaux ont le plaisir de convier les associations, les bénévoles et les nouveaux habitants (arrivés en 2014 sur la commune) à la cérémonie des vœux le



Samedi 10 janvier 2015 à 11h à la Salle du Triskell

et à un moment d'échange autour d'un apéritif.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2014

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de M. Jacques MEUDEC, excusé et qui avait donné procuration à Mme Anne Thérèse LE GOFF

Cap aventure 2013-2014

Les communes de Guiclan, Sizun et Lampaul Guimiliau et le CAL réalisent ensemble des activités pour les jeunes dans le cadre du projet « Cap Aventure », le centre de loisirs de Lampaul règle l'ensemble des dépenses et réclame ensuite les participations. Le montant pour Guiclan est de 897.02 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement de la somme de 897.02 € au centre de loisirs de Lampaul Guimiliau

Ce projet va se poursuivre, une nouvelle convention sera signée pour 2014-2015

Indemnité de conseil au comptable

Le conseil municipal (15 pour, 4 contre) décide d'attribuer l'indemnité de conseil au comptable et de fixer le taux de l'indemnité à 100%. Pour information, elle s'élève pour 2014 à 653.21 € brut

Programme voirie 2014 avenant

Les travaux de voirie 2014 ont été réalisés par l'entreprise EUROVIA, quelques modifications ont été apportées au marché afin de répondre à des besoins. Les travaux supplémentaires s'élèvent à 3325.62 € HT soit 3990.74 € TTC.

Triskell : changement Lave Vaisselle

Pour le changement du lave vaisselle au Triskell, le conseil municipal (15 pour, 4 contre) décide de retenir la proposition de l'entreprise Thirode pour un montant de 2750.00 € HT.

Bâtiment Route de Trévilis : mise en place d'un portail

Le conseil municipal a décidé de poser un portail à l'entrée des bâtiments communaux situés Route de Trévilis et retient à l'unanimité le devis établi par l'entreprise « Métallerie de Saint Martin » d'un montant de 1240.00 € HT. La pose sera effectuée par les services techniques

Travaux toiture salle des sports

Afin de régler des problèmes d'infiltration d'eau à la salle des sports, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Ménez pour un montant de 5940.00 € HT.

Signalisation zone de Kermat

Les entreprises de la Zone de Kermat souhaitent que soit améliorée la signalétique en sortie de voie express d'une part et au niveau de Kermat d'autre part. Le conseil municipal (15 pour, 4 contre) décide de financer ces travaux

RESTAURANT MUNICIPAL

Menus cantine	Semaine du 5 au 9 janvier	Semaine du 12 au 16 janvier	Semaine du 19 au 23 janvier	Semaine du 26 au 30 janvier
Lundi	Friand au fromage Spaghetti bolognaise Clémentine	Tartine thon fromage Aiguillette de poulet sauce crème -pâtes fruit	Potage Lasagnes - salade Fruit	Tomate thon Hachis Parmentier - salade Fruit
Mardi	Potage Cordon bleu - haricots verts Yaourt à boire	Charcuterie Joues de porc - riz Yaourt	Pâté de campagne Paupiette de veau - poêlées de légumes Yaourt	Piémontaise Poisson pané - semoule/ ratatouille Yaourt
Mercredi	Concombre œuf dur Chipolatas grillée - purée mousseline Fromage blanc au fruits - ananas	Potage crécy Hachis Parmentier - salade verte Saint Paulin - clémentines	Non communiqués	
Jeudi	Carottes râpées - céleri Poisson sauce hollandaise - céréales Tarte normande	Betteraves rouges Steak haché - petits pois Fruit	Œuf mayonnaise Dos de colin - sauce hollandaise - riz Crème caramel	Potage Cordon bleu - petit pois Fruit
Vendredi	Salade de riz Rôti de porc - gratin dauphinois Glace	Potage Omelette au fromage - frites Dessert des rois	Bouchée à la reine Blanc de dinde - haricots verts Fromage blanc	Taboulé Pâtes carbonara Pâtisserie

Les menus peuvent varier selon les livraisons.

INFORMATIONS DIVERSES



Relais Parents Assistant(e)s Maternel(le)s
Du Pays de Landivisiau
02.98.24.97.15
rpam.paysdelandivisiau@gmail.com

Janvier 2015

Guiclan

- ▶ **Permanences à la mairie (de 9h à 12h)**
Mardi 20 et 27
- ▶ **Temps d'éveil (ancienne école)**
Vendredi 23
- ▶ **A Landivisiau** : Du lundi au vendredi
(9h/12h30 - 13h30/17h)
Permanences de soirée :
les mercredi 7, jeudi 15, mercredi 21 et
jeudi 29 (17h à 20h sur RDV)
Permanences de midi
Tous les vendredis (12h30 à 13h30)

Changement des horaires des déchèteries au 1^{er} janvier

Compte tenu de la hausse de fréquentation à la déchèterie de Besmen à Plougourvest et de Croas Cabellec à Sizun, les horaires sont élargis pour répondre aux attentes des usagers.

Les nouveaux horaires « hiver » sont les suivants (Jusqu'au 31 Mars) :

HIVER	Déchèterie de Besmen et de Croas Cabellec			
Lundi	9h00	12h00	13h30	18h00
Mardi			13h30	18h00
Mercredi			13h30	18h00
Jeudi				
Vendredi	9h00	12h00	13h30	18h00
Samedi	9h00	12h00	13h30	18h00

Les horaires « été » (A partir du 1er Avril)

ETE	Déchèterie de Besmen et de Croas Cabellec			
Lundi	9h00	12h00	14h00	18h30
Mardi			14h00	18h30
Mercredi	9h00	12h00	14h00	18h30
Jeudi				
Vendredi	9h00	12h00	14h00	18h30
Samedi	9h00	12h00	14h00	18h30

Publication des listes électorales

Les tableaux des rectifications apportées à la liste électorale de chaque commune à la suite des opérations de révision seront déposés le 10 janvier 2015 au secrétariat de chaque mairie et affichés aux lieux accoutumés pendant 10 jours. Ils demeureront, durant cette période, à la disposition de tout électeur désireux d'en prendre communication ou copie. Les recours contre ces modifications sont formés par déclaration orale ou écrite, faite, remise ou adressée au greffe du tribunal d'instance du lieu de résidence entre le 10 et le 20 janvier 2015 inclus.

A partir du 21 janvier 2015, aucune réclamation ne sera admise.

Redevance Ordures Ménagères

La redevance sera calculée sur la situation au 1er janvier 2015, merci de bien vouloir signaler au service Environnement tout changement de situation pour éviter les doublons de facture (déménagement, changement de composition du foyer...).

Une fiche de renseignements est disponible sur notre site Internet www.pays-de-landivisiau.com rubrique Environnement.

Frelon asiatique, savoir le reconnaître.

Le frelon asiatique, tant redouté par les abeilles et les apiculteurs, est de plus en plus présent en Bretagne. La lutte s'organise mais il faut protéger le frelon européen trop souvent confondu avec lui.

Arrivé en France en 2005, le frelon *Vespa velutina*, dit « frelon asiatique », a colonisé en quelques années les 2/3 du territoire français et a été repéré en Belgique, en Allemagne, en Espagne et au Portugal.

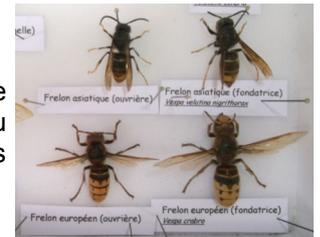
Le département du Finistère est touché et sa présence se multiplie de manière exponentielle d'année en année. Grand prédateur de l'abeille mellifère, il présente un grave danger pour l'activité apicole, mais il cause aussi des ravages sur l'ensemble des insectes pollinisateurs.

La réglementation actuelle relative au classement du frelon asiatique le 26 décembre 2012 comme insecte nuisible et en danger sanitaire de 2^{ème} catégorie ne donne aucun moyen financier aux communes pour assurer une quelconque prévention des risques, ni la destruction des nids. La lutte est basée sur le volontarisme des territoires sans moyens financiers de l'État. De ce fait, les élus locaux sont désarmés pour répondre aux sollicitations régulières de leurs administrés confrontés à la présence de nid sur leurs propriétés.

A la fin juillet 2014, 311 nids ont été détruits sur 3 départements bretons. Dans le Finistère, alors que nous étions à une quinzaine de nids détruits fin 2013, nous venons de franchir le cap des 200 nids détectés et détruits à cette date et d'autres signalements de nids arrivent encore. Dans les Côtes d'Armor, le bilan est supérieur à 1 000 nids. Le Morbihan est le département breton le plus touché avec près de 2 000 nids détruits.

Critères d'identification

Le frelon asiatique est facilement identifiable, son thorax est noir et son abdomen foncé, seul le 4^{ème} segment de l'abdomen est entièrement jaune. Ses pattes sont jaunes, contrairement au frelon européen. Plus petit, le frelon asiatique mesure environ 3 cm de long. L'accès au nid des frelons asiatiques se fait par le côté alors qu'il se fait par le bas chez l'europpéen.



Cycle de vie et mode alimentaire

Une des particularités du frelon asiatique est qu'il s'installe le plus souvent à proximité des habitations et de l'homme, ainsi qu'à proximité d'un point d'eau, pour pourvoir à ses besoins alimentaires. On en trouve autant en milieu urbain qu'en milieu rural.

En février-mars, c'est la fin de l'hibernation, les reines qui auront survécu et qui n'auront pas été prédatées, commencent un nouveau nid. Elles pondent et veillent leurs premières larves, les futures ouvrières qui développeront le nid à partir du mois de mai. L'activité du nid atteint son apogée pendant l'été. Les nids sont construits généralement en hauteur, à plus de 10 mètres dans 75% des cas observés en France, la majorité du temps sur un arbre, même si l'on peut en trouver dans des cavités murales ou des haies. Sa taille n'excède généralement pas 60 cm, bien qu'on ait déjà observé des nids atteignant 1 mètre de hauteur et 80 cm de largeur. Un nid peut contenir quelques milliers d'individus en fin de saison.



Nid de frelon asiatique

Au niveau alimentaire, les reines se nourrissent de glucides, les larves de protéines. En début de saison, les frelons asiatiques restent discrets, ils chassent les insectes sur les fleurs. Lorsque le nid grossit et l'époque de la floraison touche à sa fin, vers la mi-août, ils se tournent alors vers les ruches, les nids de guêpes, sources de protéines. La pression sur les abeilles atteint son maximum en septembre et octobre. Ils peuvent détruire une colonie en quelques jours. Le stress généré par la présence du frelon asiatique freine la reine dans sa ponte, et empêche les ouvrières d'assurer les apports de pollen et de nectar nécessaires au bon développement des générations d'abeilles devant assurer la transition hivernale, menaçant ainsi la survie de la colonie.



Nid de frelon européen

Dangerosité pour l'homme

Le frelon asiatique est plus dangereux que son cousin européen lorsque son nid est bas car toute vibration sur la haie ou l'arbuste sera suivie d'une attaque massive. Son venin n'est pas plus toxique mais le risque de piqûres multiples est bien réel contrairement à l'europpéen où la piqûre sera individuelle. En cas de piqûres multiples, de piqûres sur des muqueuses ou en cas d'allergie au venin des hyménoptères, appeler les secours d'urgence.

Que faire si découverte ?

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) du Finistère (02 98 26 72 12) collecte les données de l'invasion sur le département. Les pompiers n'interviennent plus sur ce type de problématique et il est nécessaire de faire appel à une entreprise spécialisée en désinsectisation pour assurer la destruction des nids. Il est recommandé de faire aussi remonter l'information au niveau des mairies car, classé comme "Danger Sanitaire", ce frelon représente une menace pour les populations.

Pour plus de précisions, contacter :

M. Denis Jaffré, Administrateur d'AAFA pour l'Ouest, 06 89 55 04 58, jaffre.denis295@orange.fr

INFORMATIONS DIVERSES

Collecte de denrées non périssables

Les membres du CCAS remercient toutes les personnes qui ont déposé en mairie des denrées alimentaires. Elles seront distribuées aux habitants de Guiclan se trouvant dans une situation financière difficile.

Syndicat mixte du Léon
SCoT/PLH



Les permanences « habitat » sur le territoire du Léon Janvier 2015

Permanences OPAH
Information et assistance pour les subventions en faveur de l'amélioration de l'habitat

Mercredi 7 :	de 10h30 à 12h, Landivisiau - Cté de Communes, Zone de Kerven de 14h à 15h30, Sizun - Mairie - Uniquement sur RDV
Lundi 12 :	de 10h30 à 12h, Plouescat - Mairie
Mardi 13 :	de 14h à 15h30, Plouescat - Siège du Syndicat Mixte, 8 rue de la mairie
Mercredi 14 :	de 10h30 à 12h, St Pol de Léon - Maison des services, 29 rue des Carmes
Mercredi 21 :	de 10h30 à 12h, Landivisiau - Cté de Communes, Zone de Kerven de 14h à 15h30, Sizun - Mairie - Uniquement sur RDV
Lundi 26 :	de 10h30 à 12h, Plouescat - Mairie
Mardi 27 :	de 14h à 15h30, Plouescat - Siège du Syndicat Mixte, 8 rue de la mairie
Mercredi 28 :	de 10h30 à 12h, St Pol de Léon - Maison des services, 29 rue des Carmes

Renseignement au siège du Syndicat Mixte du Léon- **8 rue de la mairie** à Plouescat - 02.98.61.91.51-Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Pour les propriétaires de résidence principales, se munir de ses 2 derniers avis d'imposition
Attention, les travaux ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt de la demande de subvention

Permanences HEOL
Conseil technique sur les économies d'énergie



Plouescat : Siège du Syndicat Mixte, 8 rue de la Mairie, **mercredi 14 de 09h30 à 12h**
St Pol de Léon : Maison des services, 29 rue des Carmes, **mercredi 28 de 9h à 12h**

Renseignements : 0 805 203 205 - contact@heol-energies.org - www.heol-energies.org - 38 rue du Mur à Morlaix.

Le cas échéant se munir de ses factures d'énergie, plans et devis, pour un conseil personnalisé.

Permanences ADIL
Réponse aux questions juridiques, financières et fiscales dans le domaine du logement



Saint Pol de Léon : Maison des Services, rue des Carmes, **mercredi 14 de 14h à 17h**
Plouescat : Siège du Syndicat Mixte, 8 rue de la Mairie, **pas de permanence en janvier**
Plouzevéde : Mairie, **mercredi 28 de 14h à 17h**
Landivisiau : Cté de Communes, zone de Kerven, **mardi 13 et mardi 27 de 9h à 12h**

Pour un projet d'accès à la propriété, prendre un rendez-vous préalable au : 02.98.53.23.24 / 02.98.46.37.58

Bourse aux logements
Pour trouver un logement à louer ou proposer une offre de location

Accueil au siège du Syndicat Mixte **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.**
Et sur notre site Internet, rubrique « trouver un logement »

Syndicat Mixte du Léon (scot/plh)
8, rue de la mairie - BP 39 - 29430 PLOUESCAT - Tél 02.98.61.91.51 - Fax 02.98.61.97.04
E-mail : syndicat-mixte-leon@orange.fr - site : http://www.syndicat-mixte-leon.com

OBJETS TROUVÉS

Une écharpe fillette beige, trouvée au Triskell.
A réclamer en mairie.

VOS COMMERÇANTS VOUS INFORMENT

Salon Mixte



Le salon de coiffure est fermé pour congés du vendredi 2 au mardi 13 janvier inclus.
Réouverture le mercredi 14 janvier.

Pendant cette période l'institut de beauté reste ouvert.



Institut de Beauté
Pure Relaxation

Prenez RDV au
02 98 79 44 70
06 20 42 37 93

PHARMACIES DE GARDE (3237 0.34€/ mn)

MÉMENTO

Horaires d'ouverture

►Mairie / Accueil du public :

Lundi mercredi jeudi : 9h à 12 h et de 13h30 à 17h00
Vendredi fermeture à 16h30.
Mardi samedi : 9h /12h
☎02 98 79 62 05 ☎ 02 98 79 67 30
Courriel : communedeguiclan@wanadoo.fr
Site : www.guiclan.fr

►Agence Postale Communale

Du lundi au samedi de **9h à 11h30**. ☎02 98 79 62 29

►ADMR

Lundi, mercredi 13h30 à 17h00
Mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h.
Renseignements et rendez-vous : ☎02 98 79 76 96

►Conciliateur (permanence à la mairie de Taulé)

M. MALESKEVITCH permanences 1er lundi de chaque mois de 9h à 12h. ☎02 98 67 11 14

►Bibliothèque municipale

Ouverture au public ☎02 98 79 48 24 :
Lundi 14h-16h30 Jeudi 16h30-18h30
Mercredi/ samedi de 10h00-12h00

►Garderie municipale

Ouverture le matin à partir de 7h15 et le soir de 16h30 à 19h00.
☎02 98 79 46 66

►CLSH « Les Grimoy »

Ouvert le mercredi et pendant les vacances scolaires. Permanences lundi (9h-11h45)et mardi (8h30-11h15)
☎02.98.79.48.96.

◆Animation jeunesse

Ouvert pendant les vacances scolaires.
Contacts : Françoise LARVOL ☎ 06 77 75 81 17
Annie-Rose SEROC ☎ 07 87 71 74 34

►Halte garderie itinérante «Mille pattes»

La halte garderie (enfants de 3 mois à 6 ans), accueil à la journée de 9h à 17h00, le mardi dans l'ancienne école publique.
☎ 06 64 22 28 14

►RPAM du pays de Landivisiau

Permanences en mairie deux mardis /mois de 9h à 12h.
1 temps d'éveil /mois le vendredi.
Pour prendre rendez vous ☎02 98 24 97 15
rpam.paysdelandivisiau@gmail.com

►Mission locale

Permanence à la Maison de l'Emploi à Landivisiau, du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. ☎02 98 68 67 64.
Mail : conomie@pays-de-landivisiau.com

►Syndicat des eaux de la Penzé

22 avenue de Ker Izella
29410 ST-THEGONNEC
Service administratif (☎02 98 79 40 94) ouvert au public :
L, M, J et V de 8h30 à 12h et de 14h à 16h
Services techniques ☎ 02 98 79 41 98.

►Ouverture des déchetteries (horaires d'hiver)

TAULE / Ker ar big (☎ 02 98 79 03 61 : 9h à 12h et de 14h à 17h, fermé le mardi.
ST-THEGONNEC / Mez-Ménez (☎ 02 98 79 64 34 :
lundi, jeudi, samedi 9h à 12h / mercredi et vendredi 14h à 17h.
Fermé le mardi.
BODILIS/ Kervennou (☎02 98 68 99 99 : du lundi au samedi
8h30 à 12h / 13h30 à 18h
PLOUGOURVEST / Besmen (☎ 02 98 29 59 14) et
SIZUN / Croas-cabellec (☎02 98 24 15 92)
lundi et samedi 9h à 12h / 13h30 à 18h
mercredi et vendredi 13h30 à 18h
Fermé les mardi et jeudi.